Association pour le Développement de l'Apiculture provençale

ADAPI infos

LA LETTRE DU DÉVELOPPEMENT APICOLE EN PROVENCE

27 Février 2013

Edito

Cyril FOLTON, Président de l'ADAPI

Le changement c'est maintenant !

Il se pourrait en effet que 2013 nous apporte des perspectives de changement. Après le rapport du député Martial Saddier, le nouveau ministre de l'agriculture a confirmé la nomination de M. François Gerster, le « Monsieur Abeilles » chargé de rédiger les propositions pour un plan de développement durable de l'apiculture. Ce document est maintenant officiel et disponible sur le site du ministère de l'agriculture, je vous invite vivement à en prendre connaissance.
L'ambition est affichée, et la phrase d'introduction plutôt rassurante:

« Il ne doit pas y avoir en France de territoire ou les abeilles n'auraient pas le droit d'exister. »

En découle un bilan assez exhaustif et documenté de 16 champs d'action, déclinés en une centaine de propositions concrètes. Reste bien sur à connaître les moyens de mise en œuvre et notamment les financements, ce qui devrait être le cas en 2013 justement.

Dans le contexte actuel ou l'ITSAP se voit lourdement critiqué par certains de ses membres fondateurs et administrateurs (FFAP, UNAF et FNOSAD) qui ont décidé de, je cite, :« suspendre leur cotisation » ; nous avons choisi à l'ADAPI, la voie de l'optimisme et de l'enthousiasme. Et le programme de l'ADAPI tel qu'il a été présenté à nos partenaires ***« Enrayer le déclin des abeilles pour mieux développer l'apiculture provençale »*** *s'inscrit pleinement dans le cadre du projet agro-écologique présenté par le ministre.*

(Suite page 2)

SOMMAIRE

Actualités de l'ADAPI P.2

Focus technique
- *Dépérissement des lavandes : où en est-on ?* P.6
- *Bio marqueurs chez l'abeille* P.7
- *Vers une approche spatiale de la dynamique des colonies d'abeilles domestiques dans les agrosystèmes intensifs* P; 8
- *Acides formique et oxalique : deux acides efficaces mais exigeants dans la lutte contre varroa* P.10
- *Entre pertes et renouvellement, comment maintenir un cheptel productif ?* P. 12

Aides P.13

Réglementation P.14

Formations P.15

IGP, promotion P.16

Annonces P.18

Agenda P.20

Pensez à nous communiquer votre adresse email pour recevoir le bulletin par email (format pdf en couleur) ainsi que toutes les informations de l'ADAPI

N'oubliez pas après avoir lu ce bulletin …

- De vous inscrire à la fête du miel de Mouans-Sartoux
- De faire vos demandes d'aides (MAE, maintien et développement du cheptel)
- De commander des fûts métalliques neufs
- De vous inscrire aux formations qui vous intéressent

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

*« **BIODIVERSITÉ, APICULTURE DURABLE***

- *Améliorer la santé des abeilles, maillon indispensable de la production végétale, notamment en évitant l'utilisation systématique du parapluie chimique.*
- *Développer la production apicole sur les territoires français pour relocaliser la création de valeur ajoutée au lieu d'importer, notamment en encourageant les systèmes de production comprenant une flore riche. »*

Afin d'accompagner ce mouvement et profiter pleinement des moyens et des actions qui pourront être menées, vos administrateurs m'ont demandé de vous représenter au Conseil d'administration de l'ITSAP , ce à quoi je me suis engagé pour les trois prochaines années au moins.

Nous vous présenterons au fur et à mesure de leur mise en place, les actions que nous nous proposons d'engager. L'animation et l'organisation de stages de formation seront poursuivies et renforcées, l'accompagnement des apiculteurs nouvellement installés a été initié dés l'an passé. La participation au travaux de recherche et l'expérimentation de terrain continuent en partenariat et au sein de l'UMT PrADE à Avignon. Le plan Abeille prévoit la mise en place de centre régionaux de références et nous souhaitons que l'ADAPI y trouve toute sa place, voir même en soit le moteur.

Vous trouverez ci-dessous un appel à participer au fond de dotation pour la sauvegarde de la lavande (que certain on déjà reçu par mail). Cette action est menée conjointement par toutes nos structures adhérentes et elle sera en cas de succès l'occasion d'une manifestation publique et médiatisée pour affirmer notre soutien a cette filière partenaire. Le financement ainsi mis en place par la filière des PPAM nous montre peut être la voie qu'il nous faudra emprunter nous aussi afin de gagner en autonomie et financer plus facilement nos actions.
2013, s'annonce donc déjà bien chargée et je fais le souhait que la prochaine saison apicole apporte la sérénité et la réussite au plus grand nombre d'entre nous, et fasse oublier la médiocre 2012.

L'actualité de l'ADAPI

Action de soutien au fond de sauvegarde de la lavande

La lavande, culture emblématique de la Provence, est une ressource indéniable pour notre profession. Pour nombre d'entre nous, le miel de lavande représente plus de 50% de notre production. La mise en marché de ce miel représente également un chiffre d'affaire important pour les conditionneurs régionaux et même nationaux. L'IGP Provence et le Label Rouge qui sont associés à ce miel ont permis de conforter ce marché et de bien valoriser cette production qui bénéficiait déjà d'une très bonne image de marque auprès des consommateurs.

Or, depuis quelques années, le dépérissement des plants de lavande et lavandin est très inquiétant et déjà sur certains secteurs cette culture est compromise, et avec elle la production de miel de lavande (cf bulletin ADAPI n° 23 et p6 de ce bulletin).
Le **Fond de Dotation pour la Sauvegarde du Patrimoine Lavande en Provence** a été créé à l'initiative du CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)**.**

Les financements récoltés par ce fond servent à soutenir la recherche afin de trouver des solutions au dépérissement de la lavande.
La récolte de fonds propre par ce biais peut permettre à la filière lavandicole de mobiliser également des financements publics pour leur programme de recherche et d'expérimentation : 100 euros de fonds propres récoltés peuvent, dans le cadre de programmes co-financés, dégager un budget total d'environ 300 euros.

Afin de marquer notre solidarité et d'affirmer notre intérêt commun pour la préservation du patrimoine lavande en Provence, L'ADAPI vous propose de soutenir financièrement l'action du CRIEPAM et de ses partenaires.
D'autres structures apicoles de PACA se sont déjà engagées dans ce sens ou vont vous inviter également à participer à ce fond.

Pour marquer la cohésion de la filière apicole autour de cette question une action commune et solidaire peut être envisagée. Elle pourrait être portée par « Apiculteurs en Provence » et être médiatisée au moment des transhumances sur lavande.

Si vous souhaitez participer à cette initiative, deux solutions s'offrent à vous :

- Vous pouvez envoyer vos dons directement au fond de dotation (grâce au flyer ci-joint) **en précisant votre profession d'apiculteur.**
- Le SYMPAS proposera à ses adhérents une contribution facultative afin de faire un don à ce fond de dotation. Les adhérents seront informés d'ici le mois d'avril de la mise en œuvre de cette action.

La totalité des sommes versées par la filière apicole sera évaluée et une action médiatique sera organisée avec les contributeurs volontaires pour symboliser ce geste de solidarité et d'entraide.

A noter : un don à ce fond donne droit à une déduction d'impôts : 60 % peut être défiscalisé.

C Folton,
Président de l'ADAPI

Bilan de la journée technique du 3 décembre 2012

Le 3 décembre dernier a eu lieu la troisième journée technique de l'ADAPI à Aix en Provence.
86 personnes étaient présentes dont 69 apiculteurs.
Cette journée a été l'occasion de présenter les résultats de certains travaux de l'ADAPI et de ses partenaires.
Le programme était le suivant :

Dépérissement des lavandes : où en est-on ?
A la demande du Conseil d'administration de l'ADAPI, la question préoccupante du dépérissement des lavandes a été abordée comme en 2011. Eric CHAISSE du CRIEPPAM[1] nous a présenté l'avancée de leur travaux sur ce sujet.
Vous retrouverez un article du CRIEPPAM sur le bilan des traitements à la kaolinite dans la rubrique « focus technique » en page 6.

Alban MAISONNASSE de l'ADAPI a ensuite complété ce sujet par la présentation des résultats de l'essai mené par l'ADAPI en partenariat avec le CRIEPPAM sur l'impact éventuel de la lutte à base d'**argile kaolinite** contre les adultes de *H. obsoletus* (vecteur du phytoplasme du stolbur) sur des ruches placées à proximité des parcelles traitées.
Vous retrouverez ces résultats dans la rubrique « focus technique » page7.

La matinée s'est poursuivie par deux sujets de nos partenaires de l'UMT PrADE[2] concernant la recherche des origines de la baisse de vitalité des abeilles :

Bio-marqueurs chez les abeilles
Cédric ALAUX de l'INRA d'Avignon a présenté ce que sont les bio-marqueurs et comment ils pouvaient être utilisés pour évaluer l'état de santé des colonies d'abeilles.
Vous retrouverez un résumé de son intervention dans la rubrique « focus technique » en page 7

Vers une approche spatiale de la dynamique des colonies d'abeilles domestiques dans les agrosystèmes intensifs
Mickaël HENRY de l'INRA d'Avignon a exposé les premiers résultats des projets POLINOV et ECOBEE menés en région Poitou-Charente.
Vous retrouverez un résumé de son intervention dans la rubrique « focus technique » en page 8

L'après-midi a débuté par une présentation de résultats d'essais de l'ADAPI :

Acides formique et oxalique : deux acides efficaces mais exigeants dans la lutte contre varroa
Alban MAISONNASSE de l'ADAPI a présenté les résultats des essais menés par l'ADAPI sur l'efficacité de ces acides et les risques de leur utilisation.
Vous retrouverez ces résultats dans la rubrique « focus technique » en page 10

Cette journée technique s'est terminée par une table ronde :

Entre pertes et renouvellement, comment maintenir un cheptel productif ?
Quarte apiculteurs : Sophie Masurier, Pierre Aubel, Silvère Bru et Fabrice Maccario, sont intervenus pour exposer leurs pratiques de renouvellement de cheptel et échanger avec la salle sur ce sujet.
Vous retrouverez un compte-rendu de ces présentations dans la rubrique « focus technique » en page 12

Cette édition a réuni un peu moins de monde que les années précédentes. Etait-ce la date, le programme ou une lassitude des apiculteurs suite à une année difficile ?

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et propositions afin que cette journée réponde toujours à vos préoccupations et intérêts.

Rendez-vous en fin d'année pour l'édition 2013 !

[1] CRIEPPAM : Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
[2] UMT PrADE : Unité Mixte Technologique Protection de l'Abeille dans l'Environnement.

Demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole lié à la sécheresse

Une procédure de demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole lié à la sécheresse est en cours pour les apiculteurs de PACA. Cette procédure fait suite au constat des faibles récoltes enregistrées en 2012 par bon nombre d'apiculteurs de PACA, notamment sur les miellées de lavande dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et de Vaucluse.

Ce dossier a été pris en charge par l'ADAPI qui a contacté la DRAAF ainsi que les DDT(M) de tous les départements de PACA. Ces dossiers sont longs et compliqués et nous ne pouvons pas garantir l'issue de cette demande (voir schéma ci-contre). Nous vous tiendrons au courant de la reconnaissance éventuelle du caractère de calamité et des démarches à entreprendre pour être indemnisé le cas échéant.

Quelques éléments :
Dans le cadre d'une demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole il faut pouvoir lier la perte de récolte avec un événement climatique donné. Cela implique également de définir une aire géographique et un laps de temps reliés à cet événement climatique.

Pour l'apiculture, nous ne pouvons donc pas considérer l'ensemble de la production de miel de l'année. Les mauvaises récoltes de 2012 étant dues à une succession d'évènements climatiques et ne présentant pas de cohésions spatiale et temporelle.
Nous avons donc décidé de nous concentrer sur les pertes de récoltes de miel de lavande sur les départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence. Le facteur climatique mis en cause est la sécheresse et la période concernée est la durée de la miellée de lavande.

La période de la miellée de lavande a été particulièrement sèche en PACA en 2012.
La sécheresse subie par les plantes empêche la floraison de se dérouler normalement et il y a peu de montée de nectar dans les fleurs qui ont tendance à faner très vite. Impossible donc dans ces conditions pour les abeilles de récolter le nectar et de faire du miel en abondance..

Les conditions climatiques précédant la miellée de lavande ont impacté les récoltes de miel de printemps. Malgré tout, les études réalisées par l'INRA et l'ADAPI dans le cadre de l'observatoire de la miellée de lavande ont montré que les ruches étaient en bonnes conditions de production avant la miellée et pouvaient laisser présager une bonne récolte s'il n'y avait pas eu cet épisode de sécheresse. Ces résultats sont importants pour notre dossier de demande de reconnaissance en calamité agricole car ils permettent de lier concrètement les pertes de récoltes avec un événement survenu au cours de la miellée et de réfuter l'impact éventuel d'évènements antérieurs (ce qui aurait pu être une cause de refus pour notre dossier).

Déroulement de la procédure :

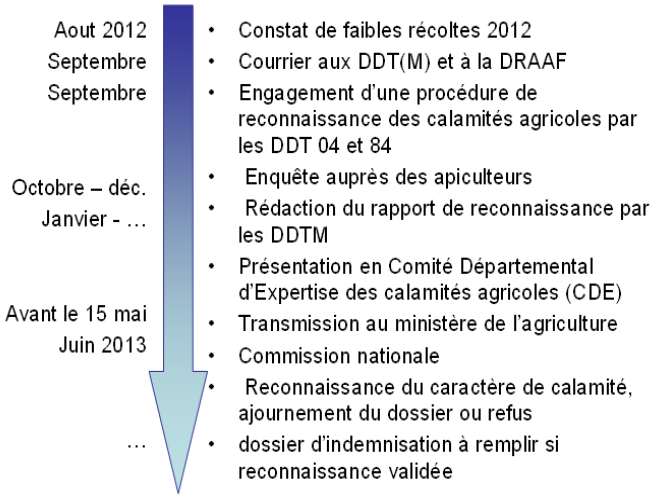

Résultat de l'enquête perte de récolte 2012 :
Les dossiers de demande de reconnaissance comportent une enquête sur les pertes de récolte auprès des producteurs. Cette enquête a été réalisée par l'ADAPI à l'automne 2012.
Le but de cette enquête était d'évaluer les pertes de récoltes subies par les apiculteurs de PACA en 2012.
La calamité mise en cause est la sécheresse de l'été 2012 mais l'ensemble des récoltes de l'année est concerné par cette étude.

Cette enquête portait sur les miels produits en PACA.
Nous avons reçu 53 réponses exploitables.

Production de miel de lavande de hausse :

Dép.	Nbre de ruches	Récolte	moyenne
04	9878	78 222kg	**7.9 kg/ruche**
84	1578	10 252 kg	**6.5 kg/ruche**

Récolte moyenne annuelle :
2012 a également été une mauvaise année pour les autres miels avec très peu de miel de printemps.
Les récoltes moyennes annuelles ont été calculées sur la base des quantités de miel produites annoncées dans l'enquête divisées par le nombre de ruches déclarées par chaque exploitation.

Nombre totale de ruches déclarées : 15473
Récolte totale de miel en 2012 référencée dans l'enquête : 136217 kg
Moyenne de production annuelle : 8.8 kg/ruche (miels produit en PACA).

Les moyennes de production de miel en 2012 en PACA vont de 1.7 kg/ruche à 31 kg/ruche. La valeur médiane est de : 7.7 kg/ruche.

Ces résultats seront inclus aux rapports de reconnaissance établis par les DDT(M) et comparés aux barèmes de production de miel en vigueur.

AIR : un nouveau programme de l'ADAPI pour les « jeunes »

Le conseil d'administration de l'ADAPI a décidé de lancer un nouveau programme d'accompagnement des jeunes exploitations apicoles professionnelles et pluriactives de la région : c'est le programme AIR (Apiculteurs Installés Récemment).
Il concerne les apiculteurs et apicultrices professionnels ou pluriactifs (une centaine de ruches environ) installés récemment (moins de 5 ans environ), ou non professionnels mais possédant un rucher déjà conséquent et qui souhaitent passer professionnel très prochainement.

Il s'agit de suivre ces apiculteurs dans les premières années de création de l'exploitation, période où les questions sont nombreuses et les réponses quelquefois difficiles à trouver.
Dans un souci de proximité avec les AIR, l'ADAPI veut se positionner comme un de leurs interlocuteurs privilégiés, et, afin de permettre un renouvellement des générations efficace, elle souhaite associer plus largement les apiculteurs expérimentés de la filière régionale.

Etape 1 : recenser les besoins
En fin d'année 2012, une série de trois réunions bi-départementales a été mise en place. Animées par deux techniciens de l'ADAPI, elles ont été l'occasion de présenter ce nouveau programme ainsi que l'organisation de la filière apicole provençale, mais il s'agissait surtout de laisser ces « jeunes » apiculteurs s'exprimer librement sur tous les sujets préoccupant une nouvelle exploitation (renouvellement de cheptel, élevage, sanitaire, commercialisation, équipement, règlementation...).
Une trentaine d'apiculteurs y a participé. 60% des participants viennent de démarrer un processus d'installation (moins de 100 ruches) ; 20% ont moins de 250 ruches et les derniers 20% sont à un stade avancé d'installation.
Au-delà de ces réunions, le programme AIR devrait concerner une cinquantaine d'exploitations apicoles.

Etape 2 : proposer des actions dés maintenant
Même si le résultat n'est pas spécifique à cette catégorie d'apiculteurs, le sondage effectué lors de ces réunions a fait apparaître une tendance majeure : les AIR ont besoin de perfectionner leur connaissance en matière de gestion de cheptel mais ne connaissent pas de gros problèmes de commercialisation.
Une des premières actions est donc de proposer une journée d'échanges le 18 février prochain dont la thématique sera « Rendre mon cheptel performant ». Trois apiculteurs expérimentés viendront présenter leurs exploitations en détaillant les modes de renouvellement, de sélection, d'élevage.
Une autre journée sera sans doute proposée après la saison sur la thématique sanitaire ; les questions relatives à la gestion financière ou fiscale de l'exploitation recueille aussi un fort intérêt.
D'ici là, chacun des AIR sera destinataire des informations diffusées par l'ADAPI et son réseau.

Etape 3 : garder le contact pendant la saison
L'objectif de ce programme est donc bien de ne pas laisser les AIR seuls face à leurs questions, et ceci d'autant plus pendant la saison apicole.
Si l'ADAPI détient une partie des réponses, l'autre partie se trouve chez les apiculteurs plus expérimentés.
Dans quelques jours sera lancé un appel à ces derniers pour leur proposer de devenir *Apiculteur référent*. Leur rôle : répondre aux questions des AIR au téléphone ou sur place.

Cet accompagnement plus personnalisé, ce lien entre les générations (qui n'est d'ailleurs en aucun cas une relation de formateur à stagiaire) est une des clés de la réussite de ce nouveau programme : de cette capacité à transmettre les connaissances et à soutenir les jeunes exploitations apicoles dépend en partie l'avenir de l'apiculture provençale.

Mise en place d'un groupe pollinisation

Suite à la première réunion pollinisation du 29 novembre 2012, un groupe pollinisation se met en place.

Ce groupe a pour but :

- d'**échanger** : entre les membres (partage d'expérience, échanges sur les techniques, les pratiques, les prix, …)
- de **communiquer** sur ce qu'est le métier d'apiculteur-pollinisateur
- de créer **un lien avec les filières agricoles** (mise en relation, connaissance inter-filière)
- relancer une **animation** autour de la pollinisation (étude, création d'outils, mise en place de formations, … selon les besoins du groupe).

Contact :

Claire FERSING
c.fersing.adapi@free.fr
04.42.17.15.27

Une prochaine réunion est prévue :

le 14 février de 9h à midi
salle Crau, maison des agriculteurs, Aix en Provence.

L'ordre du jour est :

- Mise en place du groupe
- Présentation de quelques actions du GRAPP Rhône-Alpes et possibilité d'étendre ces actions à PACA ?
- Actions à mettre en place pour 2013
- Echange sur vos préparations d'ateliers de pollinisation 2013
- Participation au projet BEEWAPI ?

Si vous êtes intéressés, merci de confirmer votre présence. Et n'hésitez pas à transmettre cette information aux personnes susceptibles d'être intéressées.

Le dépérissement de la lavande et du lavandin : Bilan des traitements à la kaolinite

Depuis 2011, le CRIEPPAM a mis en évidence l'intérêt de la kaolinite dans la réduction des contaminations des plantes de lavandes et lavandin par le phytoplasme du stolbur, transmis par *Hyalesthes obsoletus* (cf. article ADAPI Info n°23 de janvier 2012).

En 2012, des traitements grandeur nature ont été réalisés sur différents territoires (2 en zone dépérissante, 2 en zone non dépérissante), dans le cadre d'un Plan Stratégique financé par FranceAgriMer.

Essais menés par le CRIEPPAM

Dans l'essai implanté par le CRIEPPAM en 2010, sur sa station expérimentale à Manosque, avec de la lavande Diva, différentes modalités ont été comparées :

- Témoin non traité,
- Témoin protégé les deux premières années par du filet insect proof,
- Traitement avec insecticide chimique durant le vol des adultes,
- Traitement avec de la kaolinite durant le vol des adultes.

Les vols de *H. obsoletus* se situent annuellement en moyenne du 20 juin au 20 juillet.
Durant cette période, les traitements insecticides et la kaolinite ont été appliqués à 7 reprises l'année de plantation, puis 3 fois / an, les années suivantes.

Les traitements ont toujours été réalisés en absence de fleurs, c'est-à-dire, soit après écimage (l'année de plantation), soit avant début floraison puis après récolte, pour les deux autres années.

La pulvérisation de kaolinite est réalisée avec un appareil à dos à jet projeté, équipé de 3 buses dirigées sur les plantes.
La qualité de pulvérisation permet de blanchir correctement le végétal.

Dans le graphique ci-dessous sont mentionnées l'évolution du dépérissement selon les modalités testées.

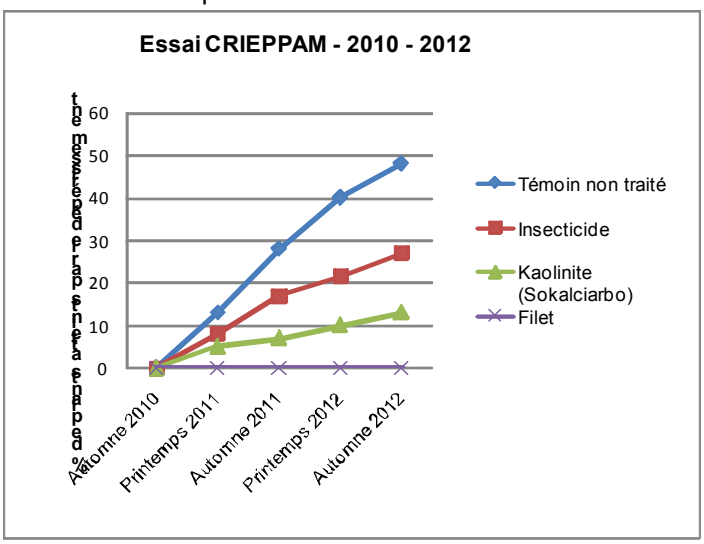

Il apparaît nettement que la kaolinite apporte une bonne protection, +73% par rapport au témoin et près de 50% de plus que l'insecticide. La modalité sous filet reste naturellement à l'abri des contaminations, par contre, l'absence de couverture au cours de l'été 2012, ne se traduit pas à l'automne suivant pas l'apparition de symptômes. Il sera très intéressant de suivre l'évolution de cette modalité, ce qui nous permettra de confirmer ou non, la plus grande sensibilité des jeunes plantations.

Plan Stratégique FranceAgriMer

Sur les quatre zones prévues au départ, seules trois ont été traitées. Il s'agit de St Jurs (04) et St Jean de Sault (84) pour les zones dépérissantes et Valensole (04) pour la zone peu ou pas dépérissante.
L'objectif de ce Plan Stratégique mis en place sur une durée de 3 ans minimum est de mettre tout en œuvre dans une zone donnée, afin de mesurer l'impact des différentes mesures qui sont aujourd'hui connues comme efficaces pour limiter le dépérissement.

La lutte contre les adultes de *H. obsoletus* au moyen de la kaolinite a été réalisée sur les plantations de l'année et les premières coupes.
En moyenne 3 traitements ont été effectués selon le même modèle que l'essai CRIEPPAM, à savoir : traitements en absence d'abeilles.

Les résultats d'efficacité seront surtout visibles au printemps prochain, mais dès à présent, plusieurs informations peuvent être tirées de ces traitements :

- Plus de 200 ha ont été traités soit 600 ha en développés, sur les 3 zones.
- Aucun problème particulier n'a été relevé sur les pulvérisateurs.
- La qualité de pulvérisation est très variable d'un producteur à l'autre. Elle est fonction de la rampe utilisée, du nombre de raies traitées, mais surtout de la hauteur de la rampe par rapport aux plantes. Ces écarts constatés devraient se traduire par des différences d'efficacités.
- La bouillie doit toujours rester en agitation, sous peine de précipitation au fond de la cuve.
- L'ADAPI a réalisé des suivis d'intensité de butinage entre des parcelles traitées avant fleur à la kaolinite et des parcelles non traitées : aucune différence d'activité n'a été notée (cf. encadré p.7).
- Des analyses sur le miel ont aussi été réalisées sans mettre en évidence la présence actuellement de kaolinite dans le miel.

Ces études vont se poursuivre en 2013, en incluant dans certaines parcelles des écrans végétaux, l'année de plantation, afin de combiner différentes solutions de protection des cultures.

Travaux financés par le Casdar, FranceAgriMer, la Région PACA et le Fonds de dotation pour la Sauvegarde du Patrimoine Lavandes en Provence.

Impact de la lutte à base d'argile kaolinite sur les abeilles et sur la qualité du miel :

L'ADAPI (en partenariat avec le CRIEPPAM, l'ITEIPMAI et l'ITSAP) a été sollicitée pour étudier l'impact éventuel de la lutte à base d'argile kaolinite contre les adultes de *H. obsoletus* (vecteur du phytoplasme du stolbur) sur des ruches placées à proximité des parcelles traitées (parcelles des essais du CRIEPPAM décrit en page 6).

Objectif : déterminer si des applications de kaolinite sur lavandes avant floraison ont un impact sur le butinage, sur les colonies d'abeilles à court et long terme et sur la qualité du miel.

Protocole :

- Deux lots de ruches similaires ont été suivis selon le protocole de l'observatoire des ruches sur lavandes : un dans un environnement traité et l'autre non traité (comparaison du gain de poids des ruches).
- Réalisation de mesures de l'attractivité pour les butineuses des plantes en fleurs de plusieurs parcelles traitées et non traitées
- Etude de la qualité du nectar en parcelle traitées et non traitées.

Aucun impact significatif de la kaolinite n'a été mis en évidence, sur le comportement des ruches, le butinages et la qualité du miel en 2012. Une deuxième année d'étude va être reconduite en 2013 pour confirmer ces résultats.

Biomarqueurs chez l'abeille : Evaluation et diagnostic de l'état de santé des abeilles

Intervention de *Cédric Alaux, INRA PACA, UR 406 Abeilles et Environnement*

Un biomarqueur est un indicateur d'une condition biologique qui est observable et/ou mesurable au niveau moléculaire, biochimique, cellulaire, physiologique ou comportemental. Il permet de révéler des processus biologiques normaux ou pathologiques qui sont actuels ou se sont passés antérieurement. Ainsi, de par leur définition, ils sont très utilisés pour diagnostiquer une maladie, une prédisposition ou une résistance à une maladie, une réponse à un traitement, ou la toxicité d'un composé chimique sur l'organisme.

A titre d'exemple, l'activité enzymatique *EROD* chez certains poissons est un biomarqueur de la présence de différents polluants (PCB et dioxines) dans l'environnement aquatique. Ce biomarqueur permet alors de diagnostiquer la présence de polluants dans les poissons et donc de les utiliser comme sentinelles à long terme de l'environnement aquatique. Chez l'homme, les biomarqueurs génétiques sont utilisés pour dépister certain types de cancer.
Cependant la validité d'un biomarqueur est assez complexe à déterminer, car son expression doit clairement être distincte entre un état 'normal' et un état 'pathologique' ou 'd'intérêt'. De plus il doit être très spécifique de ces états.

Face aux nombreux problèmes pathologiques, d'intoxication et d'affaiblissement des colonies d'abeilles, le développement de bio-marqueurs peut s'avérer déterminant pour diagnostiquer l'état de santé des colonies ou leur potentielle tolérance à des stress.
Depuis quelques années l'unité Abeilles et Environnement de l'INRA PACA à Avignon s'est lancée dans ce type de projets. Des études biochimiques ont permis de révéler le potentiel de certaines activités enzymatiques comme bio-marqueurs d'exposition des abeilles à des pesticides, notamment à de très faibles doses.

Le séquençage du génome de l'abeille en 2006 a aussi permis de lancer des programmes visant à identifier des bio-marqueurs génomiques de l'état de santé des abeilles (état parasitaire, immunitaire et nutritionnel) et de la tolérance de certaine souches d'abeilles à des parasites.
Ces travaux ont été entrepris dans l'unité Abeilles et Environnement et récemment à travers le programme européen BEEDOC.

L'identification par l'unité de gènes dont l'expression est affecté par des parasites comme *Varroa destructor* ou *Nosema ceranae*, ou l'état nutritionnel des abeilles (malnutrition) a permis le développement par l'université de Gand (Belgique) d'une puce ADN de diagnostic appelé BEECLINIC.
Cette puce composée d'environ 120 gènes devrait permettre de diagnostiquer l'état sanitaire des colonies (parasites, virus, malnutrition, immunité).

Nous avons commencé à identifier des gènes potentiellement impliqués dans la tolérance des abeilles au *Varroa*, ce qui devrait permettre dans un futur proche de réaliser de la sélection d'abeilles assistée par marqueurs génétiques.
Nous étudions également le rôle de la vitellogénine, protéine synthétisée au niveau des corps gras, comme bio-marqueur de l'état de santé général des abeilles.
En effet, elle est impliquée dans la longévité des abeilles en tant qu'antioxydant et dans le stockage de réserves énergétiques.
A terme, l'objectif sera de fournir à la filière apicole ainsi qu'aux experts sanitaires des outils permettant de diagnostiquer l'état sanitaire des colonies.

Ces travaux ont été ou sont actuellement financés par l'INRA, le programme communautaire pour l'apiculture (FEAGA), le programme européen BEEDOC et le réseau COLOSS.

Cédric Alaux, INRA d'Avignon.

Abeilles et systèmes agricoles de grandes cultures : Polinov étudie les interactions pour concevoir des systèmes de cultures innovants

Intervention de *Mickaël HENRY, INRA d'Avignon*

La protection des pollinisateurs est un enjeu sociétal majeur écologique et économique.
Ceux-ci connaissent actuellement un fort déclin. Les mortalités hivernales moyennes des populations d'abeilles domestiques sont supérieures à 20 % en France, et depuis les années 80, les effectifs d'abeilles sauvages auraient été réduits de 40 à plus de 60 % dans les pays industrialisés. Ces chiffres nous alertent lorsqu'ils sont mis en face de ceux traduisant les bénéfices économiques annuels apportés par la pollinisation des plantes cultivées qui atteignent des milliards d'euros pour l'Union Européenne. Nous sommes ainsi convaincus que ces enjeux nécessitent de réinventer notre façon de gérer les territoires agricoles pour que soit pris en compte la protection des abeilles.

Introduire ces nouveaux objectifs dans les systèmes actuels génère des ruptures conséquentes. Cela concerne :

- les stratégies de protection des plantes cultivées basées fortement sur la lutte chimique, impliquant des produits qui peuvent être dangereux pour les abeilles ou être des contaminants des produits de la ruche (miel, pollen, cire, gelée royale) ;
- les stratégies de choix des plantes cultivées ;
- et plus globalement, la gestion de l'espace rural.

Cependant, il serait contre-productif de vouloir concevoir de nouveaux systèmes de production ayant pour objectif la durabilité de l'apiculture et la protection des pollinisateurs, sans mesurer les répercussions qu'ils pourraient avoir sur le premier acteur concerné par le système de culture, à savoir l'agriculteur, en particulier en termes économiques. Le projet Polinov est une occasion exceptionnelle de fédérer des experts provenant de divers horizons (mondes agricole et apicole, recherche et développement), apportant leurs compétences sur des disciplines complémentaires (apidologie, écologie, agronomie).

Le projet Polinov se structure en trois axes. Le premier vise une meilleure compréhension de l'impact des systèmes de cultures actuels et de l'organisation du territoire sur les abeilles domestiques et sauvages en s'appuyant sur le cas de la *zone atelier de Plaine & Val de Sèvre*. Le second utilisant les résultats de cette étude porte sur la conception de systèmes de culture prometteurs par rapport aux enjeux de la préservation des abeilles. Enfin les performances de ces systèmes sont évaluées par un nouvel outil d'analyse multicritères informatisé (DEXi Abeilles) selon les 3 critères de durabilité (économique, sociale et environnementale), en intégrant le point de vue de l'agriculteur et de l'apiculteur.

Une flore très irrégulière et des stocks alimentaires des abeilles dépendants des cultures cultivées en plaines céréalières
Dans les plaines céréalières, comme dans celles de la *zone atelier Plaine et Val de Sèvre* (Poitou-Charentes), la flore fournissant de la nourriture aux abeilles (près de 200 espèces d'abeilles dans la zone) est très irrégulière dans le temps (Figure 1) et peut contenir des traces de pesticides.

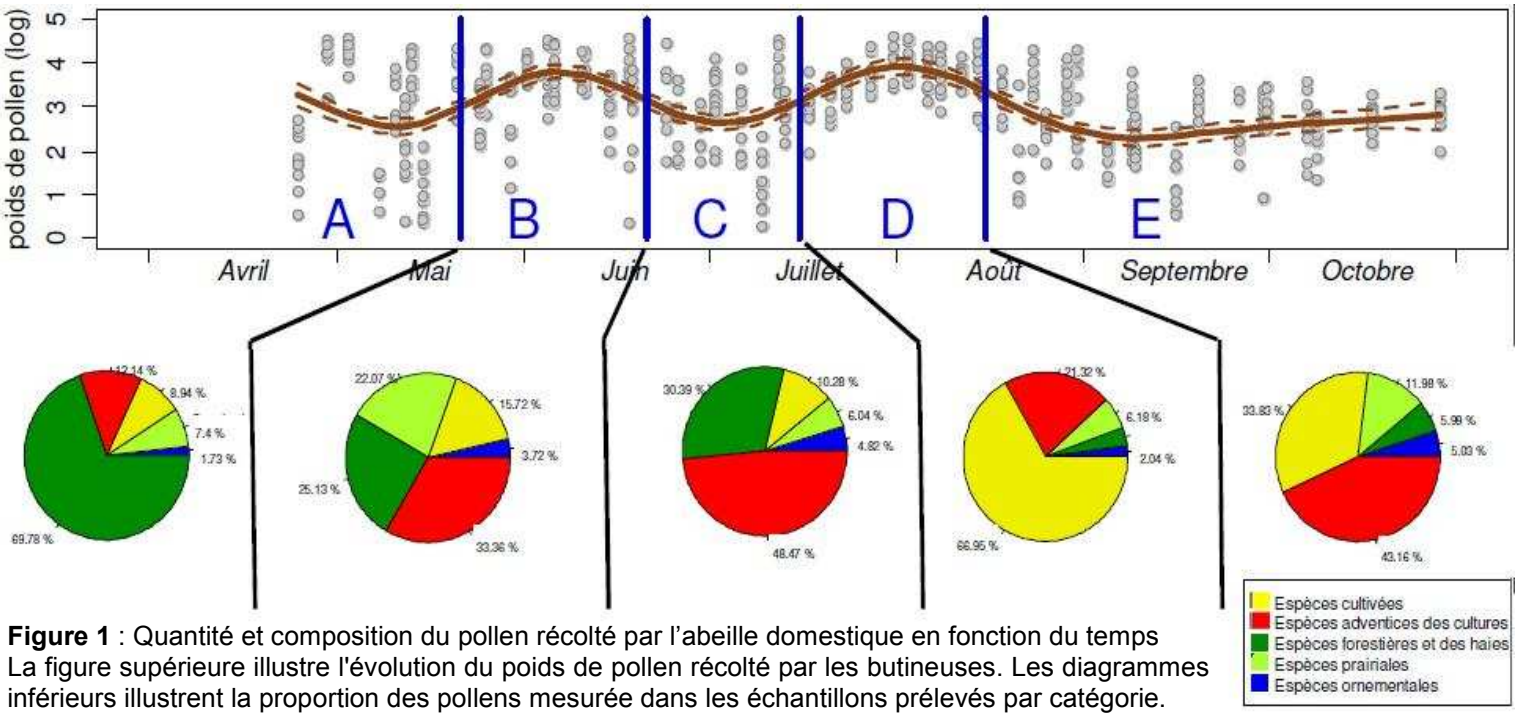

Figure 1 : Quantité et composition du pollen récolté par l'abeille domestique en fonction du temps
La figure supérieure illustre l'évolution du poids de pollen récolté par les butineuses. Les diagrammes inférieurs illustrent la proportion des pollens mesurée dans les échantillons prélevés par catégorie.

Dans une telle zone, l'apiculture, ainsi que les stocks alimentaires mis en réserve par l'abeille domestique, sont largement dépendants des cultures de colza et de tournesol comme en témoigne la nature des récoltes régionales de miel. Entre la floraison de ces deux grandes cultures, les populations d'abeilles domestiques connaissent leur pic démographique alors que les ressources alimentaires s'amenuisent. Les quantités de pollen récoltées par les butineuses sont alors réduites de plus de 50 % (Figure 1). À cette période, l'abeille domestique collecte sa nourriture essentiellement sur les plantes sauvages (48 % des pollens récoltés) se développant en bordures des parcelles de céréales (haies, lisières, bords de champs). Cette flore naturelle installée durablement dans le paysage et utilisée par les abeilles domestiques (69 % du pollen récolté au printemps provient des massifs boisés et des haies), est essentielle pour les abeilles sauvages qui préfèrent nettement butiner une telle flore plutôt que le colza ou le tournesol. Les fleurs des prairies, bordures de routes et de champs présentent la plus grande diversité en abeilles, en accueillant jusqu'à quatre fois plus d'espèces que le colza et le tournesol.

Les connaissances issues de l'observatoire des abeilles de la zone, montrent qu'un paysage idéal optimisant la faune d'abeilles et l'apiculture, devrait présenter à la fois des cultures offrant une importante masse florale appréciée des abeilles domestiques et des apiculteurs (colza, tournesol, luzerne), mais également des surfaces où la flore est plus variée, préservée dans la durée, offrant ainsi des apports alimentaires plus réguliers dans le temps.
Pour traduire ces résultats en termes de mesures agro-écologiques possibles, nous devons les orienter vers la conservation d'une mosaïque paysagère où cohabitent des plantes cultivées et des plantes sauvages, toutes deux produisant du nectar et du pollen.

L'objectif d'améliorer la qualité et la régularité du nectar et du pollen disponibles pour les abeilles (domestiques et sauvages), a dicté la conception de nouveaux systèmes d'exploitation agricoles. À partir de quatre systèmes actuellement présents sur la zone (céréalier irrigué, céréalier non irrigué, céréalier en agriculture biologique, polyculture-élevage), la conception de nouveaux systèmes repose sur l'association de plusieurs techniques innovantes

Les techniques innovantes allient :

- la réduction de l'utilisation d'insecticides (retrait des pesticides les plus toxiques pour les abeilles et diminution des fréquences d'utilisation des pesticides restants) ;
- une gestion adaptée de la Surface équivalent topographique (SET) ;
- l'implantation de couverts végétaux produisant du nectar et/ou du pollen soit en tant que culture principale (chanvre, luzerne porte-graines dans la rotation), culture intermédiaire (sarrasin, phacélie/trèfle hybride), soit dans des bandes fleuries positionnées à l'intérieur des parcelles.

Les performances des systèmes innovants en termes de durabilité économique, sociale et environnementale, ont été comparées à l'aide d'une nouvelle méthode d'analyse multicritères (DEXi-Abeilles), qui constitue l'un des résultats du projet Polinov. L'outil intègre notamment des critères liés à la santé des abeilles, et liés autant au métier de l'agriculteur qu'à celui de l'apiculteur. Il montre par exemple que les systèmes innovants conçus à partir du système de référence « céréalier irrigué » sont parmi les plus performants sur les critères de production de miel et de protection des abeilles domestiques. Les deux systèmes innovants permettraient à l'apiculteur de produire trois miellées. Comme attendu, on enregistre dans le système innovant économe en pesticides une nette diminution de l'indice de fréquence des traitements (IFT) insecticides lors de la période d'activité des abeilles, ainsi que du risque d'intoxication estimé. La contrepartie de ces performances vis-à-vis de la protection de l'abeille domestique est une diminution de la "marge nette avec aides" chez l'agriculteur entrainant un surcoût de 4000 à 5000 € par exploitation et par an. Ces résultats sont à mettre en relation avec les résultats de l'enquête réalisée auprès de plus de 100 agriculteurs de la zone indiquant une faible acceptabilité de ces systèmes.

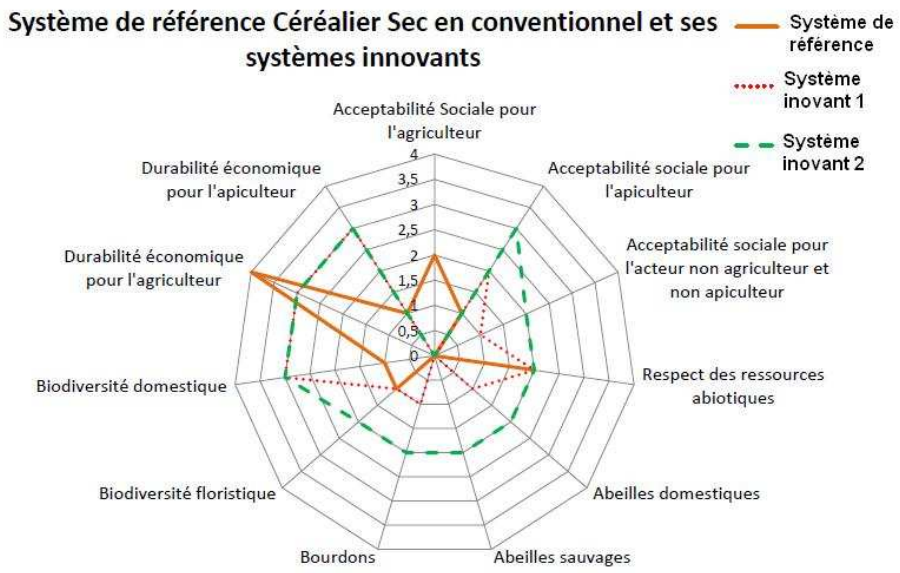

Figure 2 : diagramme d'évaluation multi-critère avec DEXI-abeilles.

En trait plein est représenté le diagramme du système de référence « Céréalier sec en agriculture conventionnel ».
En pointillé et en tiret sont représentés deux proposition de systèmes innovants en alternative au système de référence.

On constate la chute du critère d'acceptabilité sociale par l'agriculteur pour les systèmes innovants proposés.

Qu'il s'agisse des populations d'abeilles domestiques ou sauvages, elles se retrouvent renforcées lorsque nous luttons contre une simplification extrême des paysages agricoles.
À ce jour, les innovations les plus performantes pour les abeilles ont un coût économique et social pour l'agriculteur qu'il n'est pas prêt à assumer en l'état. La poursuite de la démarche passera par une mise à l'épreuve des innovations dans des exploitations agricoles (projet DEPHY-Abeilles). Même si cette future étape nous permettra de réajuster certains critères économiques et sociaux liés aux innovations, il parait évident aujourd'hui que la protection des pollinisateurs sur un territoire implique un solide accompagnement d'un collectif d'acteurs agricoles (agriculteurs, apiculteurs), voire d'acteurs non agricoles (collectivités, chasseurs, naturalistes…).

Partenaires :

Polinov en chiffres :

La zone atelier de Plaine et Val de Sèvre :

- ~ 500 km2 au sud de Niort
- ~ 19 000 parcelles agricoles suivies depuis 1994, intensivement cultivées en céréales, maïs, tournesol, colza, pois
- ~ 15 % en prairies contre 60 % en 1970
- ~ 650 agriculteurs cultivant sur la zone

L'observatoire ECOBEE :

- ~ 5 ans d'expérimentations
- ~ 250 ruches suivies
- ~ 214 plantes butinées par l'abeille domestique pour leur pollen
- ~ près de 200 espèces d'abeilles sauvages dénombrées sur 1297 sites fleuris échantillonnés
- ~ 15 726 bourdons et autres abeilles sauvages identifiés

La conception de nouveaux systèmes de cultures :

- ~ 6 systèmes de cultures innovants décrits et évalués pour leur durabilité économique, sociale et environnementale

L'enquête sur les pratiques des agriculteurs :

- ~ 91 % de réponse positive
- ~ 103 agriculteurs enquêtés
- ~ enregistrement des pratiques sur 36 % de la SAU de la zone

Acides formique et oxalique : deux acides efficaces mais exigeants dans la lutte contre varroa

Intervention de *Alban MAISONNASSE*

La lutte contre varroa est une composante essentielle d'une exploitation apicole. La réussite d'une saison apicole passe par une gestion optimale du varroa dans les colonies. Les différentes études confirment les effets négatifs du varroa pour l'hivernage et d'autres, comme l'observatoire de la miellée de lavande, indiquent qu'a un certain seuil de varroas phorétiques la production de miel diminue. Les niveaux en varroas doivent donc rester bas tout au long de l'année.

Les méthodes conventionnelles de lutte contre varroa, notamment Apivar, sont efficaces pour avoir des ruches quasiment saines durant l'année (sauf échec de traitement). Par contre, les traitements alternatifs ont des efficacités moindre et plus aléatoires ce qui engendre des taux de varroas plus élevés dans les ruches tout au long de l'année. Il est démontré que les taux de varroas en saison sont plus importants dans les ruchers bios que dans les ruchers conventionnels (Apivar) (source ADAPI). Les apiculteurs utilisant les traitements alternatifs doivent donc être très vigilants à la présence de varroas dans leurs ruches et avoir les moyens de réagir en fonction de l'infestation. Pour cela, ils utilisent des stratégies de lutte combinées pour lutter efficacement contre varroa. Ces stratégies peuvent être des répétitions de traitements (plusieurs passages d'acide formique par exemple) comme des associations de traitements (thymol + acide oxalique) ou des traitements en saison (traitement flash acide formique entre ruche et hausse). Ces traitements alternatifs sont à l'heure actuelle peu nombreux et des études supplémentaires sont nécessaires pour mieux adapter leurs utilisations. Ces deux dernières années, l'ADAPI a travaillé particulièrement sur deux acides utilisables contre varroa en apiculture biologique : l'acide formique (AF) et l'acide oxalique (AO). Ces acides sont utilisés par les apiculteurs en apiculture biologique comme stratégie intégrale de lutte mais aussi en apiculture conventionnelle pour compléter un traitement jugé insuffisant.

Ces acides présentent des risques pour les utilisateurs et les colonies et leur efficacité peut être variable.

L'Acide Formique :	L'acide oxalique :
✔ Efficacité allant de 50 à 98% , Efficacité dans le couvain, Variabilité d'utilisation Conditions d'emploi : ✔ Températures entre **15 et 24 °C** (météo) sur **toute la durée du traitement.** ✔ trop froid : perte d'efficacité, ✔ trop chaud : évaporation brutale de l'AF = perturbations +/- fortes de la colonie. ✔ **Perturbations** - Arrêt de ponte et/ou évacuation partielle de couvain. - Pertes de reines âgées (>1an?) - Surconsommation hivernale? ✔ **Attention : produit dangereux.** ✔ **A manipuler avec précautions et protections.**	✔ Efficacité de 85 à 99% hors couvain, pas d'efficacité dans le couvain. ✔ Perturbations : - Des répétitions de traitement entraineraient des retard au démarrage au printemps des colonies - Perte d'abeilles? - Surconsommation? ✔ **Attention : produit dangereux.** ✔ **A manipuler avec précaution et protections.**

Différentes expérimentations ont été menées par l'ADAPI sur l'utilisation de ces produits en saison pour diminuer la pression varroa (ils ne présentent pas d'accumulation massive dans le miel), en fin d'été pour préparer l'hivernage des colonies et en hiver pour ramener la pression varroa sous un seuil acceptable pour redémarrer la saison. Une vue synthétique des résultats est présentée, une analyse plus fine des différentes expérimentations est disponible dans les différents bulletins de l'ADAPI ou le sera prochainement.

Pour l'acide formique en saison (2010-11-12), les résultats de nos expérimentations ne sont pas très concluants. En effet, dans nos études, un traitement flash à l' AF 60% (30mL/ruche) un mois avant la miellée de lavande n'engendre pas de diminution du nombre de varroas phorétiques dans les ruches à 7 jours (ANOVA P=0.134) et à deux mois (ANOVA P=0.332) et n'améliore pas la récolte de miel de lavande (ANOVA P=0.28) mais par contre n'engendre pas de perturbations visibles des colonies (120 colonies traitées et 120 colonies témoins en 2011).

En fin d'été l'utilisation de l'acide formique peut être plus contraignante vis à vis des colonies mais les résultats d'efficacité contre varroa sont meilleurs. Entre 90 et 99% d'efficacité pour les 3 méthodes d'utilisation de l'AF testées (Flash éponge 3 passages, FAM 2 passages, MAQS) en 2012 (8 ruches / modalités) mais des pertes de reines, des diminutions de couvain ou de poids ont aussi été enregistrées. D'après nos expérimentations, la méthode idéale de traitement à l'acide formique en fin d'été ne peut être décrite pour l'instant et dans tout les cas son utilisation doit être couplée avec un acide oxalique en hiver hors couvain.

	Efficacité (%)	Couvain (dm^2)	Poids (Kg)	Elevage	Mortes
Apilife var	96,3	-0,1	-2,4	1	0
EPONGE	90,3	-7,2	-0,2	2	0
FAM	97,1	-16,8	-1,2	2	0
MAQS	98,7	-20,7	-2,1	6	4

Pour l'acide oxalique en saison ou en hiver son utilisation doit se faire en l'absence de couvain (arrêt de ponte naturel ou artificiel). Deux méthodes d'utilisation de l'AO sont actuellement utilisées par les apiculteurs de PACA l'acide oxalique en sublimation (sur ruche hermétique) ou par dégouttement. L'ADAPI a comparé l'utilisation de ces deux modes de traitements et dans nos conditions d'expérimentations leur efficacité contre varroa sont équivalentes en saison (10 ruches / modalités) ou en hiver (40 ruches / modalités) et se situe aux alentours des 90%. Mais plusieurs expérimentions sont à mener pour, par exemple, déterminer l'incidence des répétitions de traitements à l'AO sur les colonies avec les deux modes d'utilisation.

Les stratégies de traitement alternatif contre varroa peuvent être sous certaines conditions efficaces mais les apiculteurs utilisant ces méthodes doivent être conscients de l'enjeu (baisse de production; augmentation de la mortalité hivernale...) vis à vis de leur cheptel. Avec ces méthodes de lutte, l'apiculteur doit mettre en place une stratégie de lutte complète sur l'année, être rigoureux vis à vis des méthodes utilisées (température, saison, taille des ruches...), et suivre les infestations en varroas de ses colonies sur l'année complète.

Alban MAISINNASSE, ADAPI

Table ronde : Entre perte et renouvellement, comment maintenir un cheptel productif ?

La journée technique s'est terminée par une table ronde sur le thème :

« Entre perte et renouvellement, comment maintenir un cheptel productif ? ».

Quatre apiculteurs sont intervenus en tribune pour présenter leurs pratiques de gestion de cheptel. Voici ci-dessous les éléments qui ont été présentés :

Sophie MASURIER :

Présentation de l'exploitation :

Production 2012 : 7T de miel, 600 kg de pollen. Production 2011 : 11T de miel. 400 colonies.

Elevage :

A partir du 20 mars : 2 à 4 éleveuses (orphelinage de ruches fortes). Greffage à partir de souches sélectionnées (achat de 10 reines et/ou sélection dans le cheptel de colonies valables).
Critères de sélection : rusticité, essaimage, douceur, régularité.
Création de 100 essaims en ruchettes 6 cadres (renforcement des ruchettes avant la lavande).
Remplacement de reines faibles.
Fort taux de renouvèlement naturel.

Pierre AUBEL :

Présentation de l'exploitation :

Production 2012 : 24 T de miel. 620 colonies à la sortie de l'hiver.

Elevage :

Utilisation d'une partie du cheptel pour la production d'essaim :
Sur 620 colonies à la sortie d'hivernage (820 moins 200 ruches mises en vente) utilisation de 150 colonies uniquement pour produire des essaims. Ces 150 ruches produiront 500 essaims viables. Toutes les ruches qui ne conviennent pas à l'apiculteur sont renouvelées grâce à ce système selon la production, l'aspect visuel, l'âge de la reine pour anticiper l'effondrement des colonies. Ce système permet d'augmenter le cheptel tout les ans et de travailler avec un cheptel jeune et excédentaire (choix des ruches).
Les ruches utilisées pour produire des essaims produiront aussi du miel de lavande en adaptant leur circuit et le nourrissement (800 ruches : 8 à 10 T de sirop annuel). Très peu d'essaim sont fabriqués à partir des ruches de production.
Utilisation de ruches « martyres » pour le prélèvement de couvain. Des ruches sont cantonnées à la production de couvain pour le renforcement d'essaim. Une ruche sacrifiée permet à 5 - 7 essaims d'avoir une production de lavande (mise à niveau des essaims).

Silvère BRU:

Présentation de l'exploitation :

Production 2012 : 30 T de miel. 800 colonies + essaims

Elevage :

Utilisation de la totalité du cheptel pour la production d'essaims.
Pose de corps Langstroth sur les ruches les plus fortes pour produire environ 400 essaims viables et productifs. Les essaims réalisés doivent être les plus forts possibles, donc réalisées sur un minimum de 4 cadres de couvain. Pour accélérer la mise en route des essaims, une cellule royale (J+10) ou une reine fécondée est introduite dans l'essaim (utilisation de 200 nuclei pour la production de reines fécondées). Les reines et cellules royales sont produites sur l'exploitation à partir de colonies et souches sélectionnées. Les colonies sont sélectionnées de façon massale par rapport à leur niveau de production de lavande.
Pour maintenir un cheptel vigoureux, les ruches sont notées régulièrement et principalement sur leur production de lavande. Juste avant l'hivernage un grand nombre de ruches sont secouées ou réunies et les vielles reines sont remplacées pour redémarrer la saison suivante avec un cheptel productif.
Nourrissement important de l'ensemble du cheptel (10 à 15 T de sirop annuel)

Fabrice MACCARIO :

Présentation de l'exploitation :

Production 2011 : 7T de miel, 2012 5T de miel. 475 colonies.

Elevage :

50% de renouvellement du cheptel (475 colonies). Les essaims sont fabriqués par division. Les essaims sont faiblement nourris (300 kg de sirop pour 250 essaims). Sur les 250 essaims viables produits 15% partent en production sur la lavande.
Critères de sélection : Essaimage, rendement des colonies.

Aide au maintien et au développement du cheptel

Pour l'année 2012/2013, l'aide à la reconstitution de cheptel est remplacée par l'**aide au maintien et au développement du cheptel** selon les modalités suivantes :

A- Conditions d'éligibilité : Pour présenter une demande, l'apiculteur doit :
- être affilié à l'AMEXA ou payer une cotisation de solidarité à la MSA,
- détenir un minimum de 70 ruches,
- Présenter un projet prévisionnel d'un minimum de 1 000 € HT de dépenses éligibles.

B- Nature des achats susceptibles de bénéficier d'une subvention :
- ruches vides (au minimum avec un plancher, un corps et un toit), neuves ou d'occasion,
- ruchettes vides (au minimum un plancher, un corps et un toit), neuves ou d'occasion,
- essaims,
- reines.

Les ruches et ruchettes d'occasion sont éligibles mais doivent respecter les conditions suivantes :
- Les investissements ne doivent pas avoir fait l'objet de subvention durant les 7 années précédentes,
- Le prix des investissements d'occasion doit être inférieur au prix du matériel neuf équivalent.

Seuls les reines et les essaims provenant d'un fournisseur d'un pays membre de l'Union européenne sont éligibles.
Les ruchettes en polystyrène ne sont pas éligibles.

C- Montant de l'aide

Investissements éligibles	Ruche vide neuve	Ruche vide d'occasion	Ruchette vide neuve	Ruchette vide d'occasion	Essaim	Reine
Forfait d'aide	20 € HT	15 € HT	13 € HT	10 € HT	30 € HT	8 € HT

Le montant de l'aide de FranceAgriMer consiste en une prise en charge forfaitaire selon le tableau ci-dessus, à concurrence de 3 000 € d'aide par exploitation.

D- Délai de réalisation de l'investissement :
La période de réalisation du programme s'étend du 1er septembre 2012 au 31 août 2013. En conséquence, les programmes d'investissements doivent être entièrement réalisés (facturés et acquittés) au plus tard le 31 août 2013

E- Instruction des dossiers
Le dossier de demande d'aide doit être **adressé directement à FranceAgriMer, par courrier recommandé avec accusé de réception à :**

Direction Gestion des Aides, Unité CPER
Aides aux filières et aux exploitations,
TSA 50005,
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS Cedex,

Attention :
Date limite de dépôt de dossiers pour cette aide :

15 avril 2013

Le dossier doit être accompagné des documents suivants :

- déclaration 2012 ou 2013, enregistrée par l'organisme ou le service compétent (cachet faisant foi),ou récépissé dans le cas de télédéclaration de ruchers (Téléruchers), attestant le nombre de ruches et de leur déplacement,
- copie du cahier ou du registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers,
- attestation d'origine du cheptel (fournie en annexe du dossier de demande),
- attestation AMEXA ou MSA certifiant le paiement des cotisations pour l'exercice en cours, ou, à défaut, dernier appel de cotisation de l'exercice en cours avec copie du relevé de compte prouvant l'acquittement,
- devis ou factures pro forma,
- Pour les achats d'occasion :
  - attestation du fournisseur indiquant que les ruches ou ruchettes n'ont pas fait l'objet de subvention au cours de 7 années précédentes (fournie en annexe du dossier de demande),
  - devis d'un matériel comparable indiquant que le prix du matériel d'occasion est inférieur au prix du matériel neuf,
- présentation du projet,
- relevé d'identité bancaire (RIB).

Une seule demande d'aide par exploitation apicole sera acceptée pour 2012/2013, vous ne pouvez pas déposer une nouvelle demande si vous l'avez déjà fait en décembre 2012.

F- Versement de la subvention :
Le versement de la subvention s'effectuera sur présentation :

- de l'état récapitulatif des factures,
- des factures relatives aux achats, acquittées par les fournisseurs ou accompagnées d'un relevé bancaire permettant de vérifier l'effectivité des paiements.

Aucune aide ne sera versée pour une réalisation inférieure à un investissement de 1 000 € HT de dépenses éligibles.
Ces documents doivent être adressés à FranceAgriMer, par courrier en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le 31 août 2013.

2012/2013 est la dernière année du programme triennal 2011/2013 (s'étendant du 01/09/2010 au 31/08/2013).

A ce jour, nous ne disposons d'aucunes informations sur les aides qui seront retenues pour la prochaine période triennale 2014/2017.

REGLEMENTATION

Devenez maitre exploitant pour accueillir des stagiaires en phase d'installation

L'inscription sur la liste des Maîtres exploitants est obligatoire pour accueillir un stagiaire futur agriculteur dans le cadre de son installation et en particulier de son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Vos compétences et la pratique acquise dans votre métier de responsable d'exploitation agricole, peuvent vous permettre d'assurer cette fonction de Maître Exploitant.

La liste des Maîtres exploitant du département est tenue par la Chambre d'Agriculture. Votre demande d'inscription sur le fichier des maitre-exploitants est examinée par la commission départementale d'orientation de l'Agriculture (CDOA). Une fois accordée, votre inscription Maître exploitant est valable 5 ans.

Critères à respecter pour devenir maitre-exploitant : l'exploitant doit principalement exercer depuis plus de 4 ans, tenir une comptabilité de gestion et ne pas avoir fait l'objet de procédure judiciaire et réglementaire. Suivre une formation de 3 jours lors de l'inscription sur la liste, puis 1 jour à chaque renouvellement (tous les 5 ans). Formations financées par le Vivéa.

Le maître-exploitant devra déclarer le jeune à la MSA en tant que stagiaire et le rémunérer sur la base d'un minimum de 58 h SMIC par mois (env. 512 €), les frais de repas et logement pouvant être déduits. Un système de bourse existe pour rémunérer le jeune et dédommager l'exploitant (90 €/mois).

Formation et contact : Chambre d'Agriculture de votre département.

DES NOUVELLES DU RESEAU

Les Journées de la recherche apicole

Il est de la mission d'un institut technique d'organiser des journées d'information technique. L'objectif de l'ITSAP-Institut de l'abeille est donc de mettre en place, au minimum une fois par an, des journées scientifiques et techniques apicoles.

L'ITSAP-Institut de l'abeille a organisé les 6 et 7 février 2013, les **1ères Journées de la recherche apicole**, en partenariat avec le ministère chargé de l'Agriculture et de FranceAgriMer .

Il s'agissait d'un colloque de deux jours permettant de faire intervenir des chercheurs pour présenter l'avancée de leurs travaux financés dans le cadre du règlement apicole européen, de faire le point sur des questions d'actualité et d'échanger avec les apiculteurs et les agriculteurs sur les problématiques qu'ils rencontrent dans la gestion de leurs colonies.

Sont intervenus dans le cadre de ces journées : l'ITSAP-Institut de l'abeille, de l'ANSES Sophia-Antipolis, du CNRS Vernaison, de l'INRA de Surgères et de l'INRA d'Avignon, de l'ACTA, du MNHN et des universités de Clermont-Ferrand, Caen et Albi.

Programme détaillé sur le site de l'ITSAP-Institut de l'abeille.

Technologie du miel

Une formation proposée par le CETA du Var

Public : Ouverte à tous les apiculteurs professionnels de PACA et personnes en cours d'installation.

Date : 7 mars 2013
Lieu : Site de la foire de Brignoles.

Contenu :
Matin :
« Physique et chimie du miel : un produit évolutif et complexe » :

- Propriétés physiques et chimiques du miel e t leurs évolutions au cours du temps
- Texture : la cristallisation et les paramètres influents
- Les défauts de présentation
- Quelques tests analytique pour maitriser l'évolution du miel dans le temps

Après-midi :
Table ronde avec les apiculteurs du CETA du Var qui présenterons leurs techniques de :

- Conservation
- Cristallisation
- Liquéfaction

Échanges entre participants.

Intervenant :
- Monique MORLOT, responsable scientifique et technique, Famille Michaud Apiculteurs
- Apiculteurs du CETA du Var

Repas :
Repas tiré du sac pris en commun.

Sécurité : évaluation des risques en apiculture

Vous êtes exploitant, vous employez de la main d'œuvre, vous devez tenir à jour un document unique d'évaluation des risques.
Depuis novembre 2002, le document unique d'évaluation des risques doit être présent chez tous les agriculteurs qui emploient des salariés, qui accueillent des travailleurs extérieurs, comme des stagiaires, des apprentis, des aides familiaux, ou qui font appel à des prestataires.
Au-delà de cet aspect règlementaire, les risques d'incendie sur l'exploitation ainsi que la sécurité pendant les transhumances seront abordés.

Public :
Ouverte à tous les apiculteurs professionnels de PACA et personnes en cours d'installation.

Date : A confirmer
Lieu : Aix-en-Provence

Contenu :

- Qu'est-ce que le document unique d'évaluation des risques ?
- Comment le rédiger ?
- Identifier les risques d'incendie sur l'exploitation et les prévenir
- Transhumance : identifier les risques, planifier ses transhumances pour partir plus sereinement.

Intervenants :
Jean-Louis MONTESINOS (MSA)
Claire FERSING (ADAPI)

Repas :
Possibilité de prendre le repas de midi sur place en commun pour 15.50€ par personne (à réserver à l'inscription).

Bon à savoir :

Le crédit d'impôt formation :
tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Qui est concerné ?
- les entreprises individuelles,
- les associés de sociétés de personnes et les sociétés commerciales (SARL, SA…).
- L'entreprise doit être imposée selon un régime réel

Comment est calculé le crédit d'impôt ?
Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

Inscription préalable obligatoire auprès de l'ADAPI :

04 42 17 15 27
ou c.fersing.adapi@free.fr

Les services de remplacement :
Pensez aux services de remplacement pour vous libérer du temps de formation.
Dans ce cadre, n'oubliez pas de demander une attestation de formation à l'ADAPI à l'issue de la journée.

IGP et label rouge : c'est le moment de s'inscrire

200 apiculteurs sont déjà inscrits dans la démarche qualité des miels de Provence.
Pour participer à cet effort collectif de défense et de promotion de nos miels, il vous suffit de contacter le SYMPAS.
La démarche concerne aussi bien le miel toutes fleurs que les miels monofloraux, et particulièrement le miel de lavande que ce soit pour de la vente en pots ou de la vente en vrac.

La demande augmente pour les miels toutes fleurs ou le miel de lavande sous IGP.

Pour les récoltes 2013, c'est le moment de vous inscrire auprès du SYMPAS pour recevoir une visite de qualification.

Attention : aucune demande ne pourra être traitée après le 31 juillet 2013.

Comment faire ?

Cela part d'une simple demande de votre part adressée au groupement par courrier.
Une visite de qualification est alors organisée pendant laquelle les locaux d'extraction, de conditionnement et de stockage, ainsi que le matériel sont vérifiés.

Rassurez-vous, les règles concernant ces points de contrôle ne sont pas très contraignantes : le local doit être fonctionnel et en bon état de propreté ; la chaîne d'extraction et de conditionnement doit être apte au contact alimentaire (ex : inox, plastique alimentaire, peinture alimentaire en bon état).

Si votre exploitation peut être qualifiée, vous récoltez vos miels comme d'habitude et prévenez le syndicat qui passe à nouveau chez vous pour évaluer le stock de miel potentiellement commercialisable avec l'appellation Provence.
Il est procédé à un échantillonnage et les prélèvements de miels sont envoyés au laboratoire pour s'assurer de la conformité du miel au cahier des charges.
Si tout est correct, vous pouvez débuter la commercialisation de votre miel avec l'appellation Provence.

Où se renseigner ?

- sur internet : www.miels-de-provence.com/ espace_pro.php
- par e-mail à **mielsdeprovence@free.fr**
- Par téléphone au **0951 162 462.**

Philippe PICARD

Salon International de l'Agriculture

Comme chaque année, l'apiculture professionnelle régionale sera présente au **Salon international de l'agriculture de Paris** qui aura lieu cette année du **23 février au 3 mars 2013**

1- **Sur le stand du conseil régional de PACA :**
Information et dégustation de miels seront proposées aux visiteurs du lundi 25 au mercredi 27 février (aucune vente possible), et, tout au long de la semaine, le miel de lavande Label rouge accompagnera les plats proposés au restaurant provençal animé par le service Promotion de la Chambre Régionale d'agriculture.

2- **La Chambre d'agriculture et le Conseil général du Var** coordonnent l'organisation de la participation de l'agriculture varoise à ce salon.
Un stand de 10 m² est mis à disposition des apiculteurs sur lequel il y aura des animations mais aussi de la vente de produits.

P. PICARD

Nous avons besoin d'apiculteurs pour assurer les permanences sur ces deux stands ; une indemnisation des frais engagés est prévue.
Les personnes intéressées doivent se manifester très rapidement auprès de l'ADAPI

Fête du miel de Mouans-sartoux : c'est le dernier dimanche d'avril !

Voilà la 19ème ! La prochaine Fête du miel de Mouans-Sartoux se déroulera le **dimanche 28 avril prochain**,

Vous trouverez **en page 19 de ce bulletin un formulaire d'inscription à la fête à renvoyer à l'ADAPI**.

A réception de votre demande d'inscription, un courrier de confirmation d'inscription vous sera expédié pour vous donner tous les renseignements pratiques.

Nous vous rappelons que la *Charte des fêtes du miel APICULTEURS EN PROVENCE* est applicable à cette fête (ci-contre). Afin de contrôler l'observation de ses principes par les exposants et notamment ceux relatifs à la revente de produits, il est demandé à chacun de déclarer au préalable les produits qu'il a l'intention de vendre sur son stand. Cette liste sera vérifiée ; il pourra en être de même pour les stands le jour de la Fête.

Quelques points particuliers

- la Fête du Miel c'est beaucoup de préparation avant, mais c'est aussi beaucoup de boulot pendant. **Nous avons besoin d'aide** pour que la journée du 28 avril se passe au mieux : de l'aide pour la préparation de la place la veille (tracer les places, mettre en place certaines animations ...), de l'aide le jour même (tirage au sort et accueil des participants, mise en place des dernières animations, fléchage des animations...), de l'aide après la fête c'est à dire le dimanche soir pour ranger. Alors, merci de vous manifester auprès de Jean-Louis LAUTARD pour proposer vos services (04 93 66 46 57 – jeanlouislautard@free.fr).

- **Concernant les repas :**
  - déjeuner : vous devez les réserver en notant le nombre de repas dans la case prévue à cet effet dans le bulletin d'inscription. Prévoyez vos couverts et vos assiettes.
  - dîner : comme d'habitude, nous préparerons un buffet froid après le rangement des stands ; cela nous permettra de ne pas rentrer le ventre vide chez nous mais surtout de passer un moment calme et convivial ensemble après cette journée.

On vous attend nombreux pour cette 19ème Fête.
Rendez-vous le 28 avril.

CHARTE DES FETES DU MIEL

DE L'ESPRIT DES FETES DU MIEL

ART. 1 - la fête du miel APICULTEURS EN PROVENCE est une action collective de promotion de l'apiculture et des miels de Provence.
Chaque apiculteur a une mission pédagogique pendant cette manifestation, aussi bien sur son stand que dans les explications données pendant les séances d'animation.
Il ne s'agit pas d'une foire artisanale où les visiteurs peuvent y trouver tout et n'importe quoi. Une fête du miel est là pour montrer la diversité des exploitations et de nos talents.
Si elle permet de réaliser une bonne opération commerciale, elle n'en demeure pas moins une occasion privilégiée et exceptionnelle où un si grand nombre de producteurs de miel sont en contact direct avec les consommateurs. Le message à faire passer au public ou à la presse sur la réalité de notre métier doit être sans ambiguïté.

ART. 2 – de la responsabilité de chacun : Les fêtes du miel sont des évènements ayant pour but de promouvoir le METIER et les PRODUITS de l'apiculteur.
La revente de produits de la ruche et/ou de produits à façon est par principe interdite.
Si ces pratiques peuvent exister sur les marchés, elles n'ont pas leur place sur les manifestations *Apiculteurs en Provence.*
Cette règle vise à respecter le travail des vrais producteurs. C'est une des rares occasions pour ceux-ci d'en parler sans une concurrence acharnée de leurs voisins.

ART. 3 - Un esprit participatif : chaque exposant s'engage à faire tout son possible pour participer aux animations apicoles (ruche vitrée, extraction …). L'implication de chaque producteur est indispensable pour le bon déroulement de la manifestation et pour donner plus de crédibilité et d'efficacité aux messages véhiculés par les fêtes du miel.

ART. 4 - Soyons très attentifs à la qualité de nos miels. Lors de ces fêtes, le visiteur vient aussi pour se constituer des repères. C'est l'initiation à la découverte des principaux crus des miels de Provence qui joue notamment ce rôle (tout comme chacun des participants).
Il est donc très important par exemple que ce visiteur à qui on a dit que le miel de lavande avait une couleur qui varie du blanc nacré au jaune pale une fois cristallisé retrouve cette caractéristique sur vos stands. Il en va de notre **crédibilité**.
Au cours des dégustations et des animations, nous expliquons notamment les différents temps de cristallisation des miels (par exemple un miel d'acacia cristallise difficilement par opposition à un miel de lavande). Certains d'entre nous font le choix non condamnable de présenter à la vente des **miels "reliquéfiés".** Nous pensons qu'il est utile de dire la vérité aux visiteurs sur cette pratique professionnelle.

REGLES GENERALES

ART. 5 : Les fêtes du miel sont réservées aux **apiculteurs** affiliés à l'AMEXA et à jour de leurs cotisations aux structures partenaires d'APICULTEURS EN PROVENCE .

ART. 6 : **A la discrétion de l'organisateur**, et à titre exceptionnel, des apiculteurs ou des structures apicoles originaires ou non originaires de la région PACA peuvent être invités à la fête.
Des transformateurs de miels de PACA, ainsi que des personnes ou des structures exerçant une activité non apicole peuvent aussi être invitées dans la mesure où elles présentent un intérêt pour la manifestation.
Leur présence ne peut être qu'accessoire et priorité doit être donnée aux exposants et aux animations apicoles.

ART. 7 : Des frais de participation sont demandés aux exposants. Ils sont fixés à l'avance par l'organisateur et peuvent différer en fonction du type d'exposant (apicole ou non).

ART 8 : Des pots de miel ou des produits de la ruche sont demandés aux exposants pour la promotion, les animations ou comme dotation pour les jeux.

ART. 9 : un espace pour un stand est mis à disposition de chaque exposant. Les emplacements sont répartis entre les exposants par tirage au sort au début de chaque manifestation.

ART. 10 : les règles relatives à la vente.

a) par principe, tous les produits vendus sur les stands des apiculteurs sont des produits issus de l'exploitation ou transformés sur l'exploitation (*à l'exception des matières premières entrant dans la composition des produits transformés : amandes, farine, épices…).* Toute revente de produits apicoles leur est interdite.

b) la revente de produits non apicoles par les apiculteurs est interdite (ex : essence de lavande, poterie…)
Éventuellement ces autres produits peuvent être commercialisés par les exposants invités à cet effet (cf. art.6).
Une tolérance : si en complément de l'apiculture un exposant apicole exerce une autre activité agricole notoire, il garde le droit de vendre ces produits (ex : confiture de châtaigne, vin…) Des justificatifs pourront être demandés. A charge pour lui de leur donner l'importance qui est la leur dans une fête du **miel**.

c) Chaque fois que cela sera possible, seront invités à participer à la Fête des apiculteurs qui se seront spécialisés dans la production de gelée royale. La vente de ce produit leur sera donc exclusivement réservée.

d) Engagement sur l'honneur : lors de chaque inscription, l'exposant s'engage à déclarer tous les produits qui seront vendus sur son stand.
Avant la fête, une vérification de cette liste est effectuée à la lumière des règles relatives à la revente. Des remarques peuvent alors être faites au producteur, et le jour de la fête, l'organisation se réserve le droit de contrôler si le contenu du stand correspond bien à la déclaration. Tout produit non autorisé sera retiré du stand.

Par respect pour nos miels, changez vos fûts !

URGENT Comme les années précédentes, le SYMPAS organise une commande groupée de fûts métalliques alimentaires et l'ouvre à tous les adhérents de l'ADAPI.

C'est donc l'occasion de changer vos fûts.

Avoir des fûts garantis de qualité alimentaire est aujourd'hui normal compte tenu des exigences règlementaires d'hygiène ; c'est aussi une exigence qui se répand chez tous les acheteurs de miel. Mais cette évolution est nécessaire ne serait-ce que par respect pour la noblesse de nos miels et parce que vous êtes des professionnels.
Et quand on sait que l'effort financier consenti est de l'ordre de 3 centimes d'euro par kilo et par an* si vous conditionnez votre miel vous–mêmes, pourquoi s'en priver !

Description du produit :
♦fût métallique neuf à ouverture totale
♦223 L (soit environ 300 kg de miel)
♦Vernis intérieur alimentaire (attestation fournie) ; peinture extérieure bleue
♦Epaisseur 10/9/10 , collier de fermeture

LIVRAISON : mars 2013
En fonction de la répartition géographique des apiculteurs ayant commandé, des points de livraison seront organisés dans la région, sans doute un vers Aix-en-Provence et un autre un peu plus au Sud (Var). Vous serez informés en temps voulu.

Prix : 29,76€ HT

NB : la TVA sera récupérable.

Pour commander :
Bon de commande (page 19) à renvoyer à P. PICARD à l'ADAPI **avant le 28 février 2013** accompagné de votre règlement.

Le jour de la livraison, prévoir un véhicule adapté et ne pas oublier sangles, cales et film plastique.

Philippe PICARD

** pour 900Kg de miel stockés dans le même fut en 3 ans*

Le réseau abeille : thérapie au venin d'abeilles

L'ADAPI n'a pas de responsabilité dans l'opération ci-dessous, nous diffusons cette information pour les apiculteurs qui seraient volontaires.

Le réseau abeille n'est pas une association, mais le nom d'un fichier regroupant les coordonnées d'apiculteurs volontaires pour fournir gracieusement des abeilles aux malades démarrant une thérapie au venin d'abeilles. Les malades sont en majorité des sclérosé(e)s en plaques, qui veulent démarrer l'apipuncture pour se soigner et améliorer leur état.
Le but du réseau abeilles étant de mettre en relation le malade qui a besoin d'abeilles, pour se piquer, avec un apiculteur, pouvant lui en fournir.

Je gère ce réseau bénévolement. Sclérosé en plaques depuis 1999, la thérapie au venin d'abeilles démarrée en juillet 2001 me réussit fort bien depuis plus de 11 ans maintenant. Elle m'apporte une belle qualité de vie au quotidien.
C'est dans ce contexte, que je souhaite aider les malades démarrant cette thérapie à se procurer des abeilles auprès de chez eux.
Je partage volontiers mon expérience personnelle de l'usage du venin d'abeilles dans le cadre de ma sclérose en plaques.

http://abeillealternative.free.fr/

Une ébauche d'échanges entre malades pratiquant cette thérapie existe également.

Le réseau abeilles ne peut pas encore répondre à toutes les demandes, car certains départements ne comptent encore aucun apiculteur volontaire, pour la fourniture d'abeilles.
Cela dit, les demandes dont j'ai connaissance, restent peu nombreuses (de l'ordre d'une dizaine par an).
L'aide (et non l'assistanat, que je ne cautionne pas, car il ne rend service à personne) consiste en la fourniture gracieuse d'abeilles durant 2 à 3 mois, avec les conseils d'usage pour approcher une ruche, et prélever les abeilles.
Par la suite, le malade acquerra une ruche pour devenir autonome.

L'usage du venin d'abeilles n'est pas reconnu par le milieu médical dans notre pays.
Les malades peuvent s'adresser à des thérapeutes qui pratiquent la thérapie au venin d'abeilles pour mettre en place un protocole de piqûres.
D'autres, pour se soigner ainsi, puiseront dans des livres.

Pour tous ceux qui souhaitent étudier ou découvrir la thérapie au venin d'abeilles, je recommande le dernier livre de Roch DOMEREGO s'intitulant « La thérapie au venin d'abeille » :

http://www.rochdomerego.com/fr/63-la-therapie-au-venin-d-abeille-97829539249.html

Tous ceux et celles qui souhaitent rejoindre le réseau abeilles sont les bienvenu(e)s, il vous suffit de me communiquer vos coordonnées :

http://abeillealternative.free.fr/html/reseau_abeilles.html

E-mail abeillealternative@free.fr

Jean-Michel Cudo, le 24/01/2013.

Bulletins d'inscription (voir information page 17)

19ème Fête du miel de Mouans-sartoux

à renvoyer ***avant le 10 mars 2013*** *à :*
ADAPI – Philippe PICARD – Maison des Agriculteurs – 22 avenue Henri Pontier – 13626 AIX EN Pce

NOM :.....

ADRESSE : .....

.....

TEL : .....

Je, soussigné ....., demande mon inscription à la 19ème Fête du miel de Mouans-Sartoux qui se déroulera le dimanche 28 avril 2013.
Je disposerai d'un espace pour un stand de 4 mètres linéaires environ.
Je verse **85 €** de frais de participation :
(_) par chèque ci-joint libellé à l'ordre du SYMPAS
(_) en espèces ou par chèque le jour de la fête.

Je souhaite réserver mon déjeuner exposant (plat + dessert).
Prix unique : 10€ par personne. Indiquez le nombre de personnes dans la case ci-dessous :
[__] *Déjeuner*

(_) Merci de m'envoyer un reçu pour le paiement de mon emplacement.

Fait à : le SIGNATURE :

Bon de commande (voir information page 18)

Commande groupée futs métalliques neufs 2013

A renvoyer **avant le 28 février** accompagné du règlement à
P. PICARD – ADAPI / Maison des agriculteurs / 13626 Aix-en-Provence cedex 1

NOM Prénom adresse : .....

.....

Je commande les marchandises suivantes :
Les fûts sont livrés sur palettes comprenant 12 unités. Pour faciliter la logistique, il serait utile que votre commande porte sur des palettes complètes. Cela dit, si vous en voulez moins que 12, remplissez quand même le bon de commande (ligne (b)) et nous trouverons une solution pour la livraison.

objet	*PU € HT*	*quantité*	*Total HT*	*TVA 19,6%*	*Total TTC*
(a) Palette de 12 Fûts métalliques 223 L	357,12 €				
(b) Fûts métalliques 223 L (à l'unité)	29,76 €				
		Total facturable (€ TTC) (a)+(b)			

Je joins à ma commande un chèque du montant total à régler, soit _____€ TTC. Ce chèque est libellé à l'ordre de *HIRSCHFELD emballages SA*.
J'ai bien noté que je serai facturé directement par la société Hirschfeld Emballages, ce qui me permettra de récupérer la TVA.

La date de livraison me sera communiquée en temps voulu. Je m'engage à être disponible ce jour-là pour venir retirer mes fûts.

Fait à_____ le _____/_____/2013. SIGNATURE

AGENDA

A noter dans vos agenda :

14 février : réunion pollinisation, Aix en Provence de 9h à 12h.

18 février : Journée d'échange AIR gestion du cheptel et renouvellement, Aix en Provence

23 février au 3 mars : salon de l'agriculture à Paris

7 mars : Formation « technique de miellerie » à Brignoles (83), site de la foire.

6 avril : concours des miels de Brignoles

28 avril : Fête du miel de Mouans-Sartoux

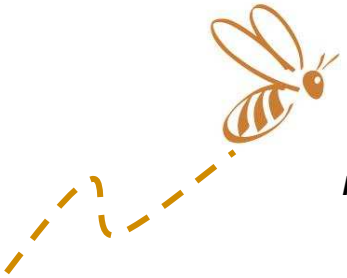

Retrouver l'actualité de l'ADAPI ainsi que des informations techniques et les anciens bulletin sur le site internet de l'ADAPI :

http://www.adapi.itsap.asso.fr

L'ADAPI Info est disponible par email en format pdf en couleur ou en version papier imprimée en noir et blanc pour des raisons d'économie.

Si vous avez fourni votre adresse email à l'ADAPI vous recevrez la version pdf couleur par mail, sauf si vous demandez spécifiquement une version papier en noir et blanc.

Vous recevez la version papier et souhaitez le recevoir par email pour économiser du papier ? Donnez-nous votre adresse email.

Contactez Claire FERSING à l'ADAPI : c.fersing.adapi@free.fr

Composition du Conseil d'Administration :
Cyril FOLTON : Président, André OLMUCCI : Vice-Président, Paul BONNAFFE : Secrétaire, Jean-Luc PAYAN : Trésorier, Paul ADAM, Jean-Louis BRONCARD, Silvère BRU, René CELSE, Gilbert COULON, Rémi GIAVELLI, Philippe HUGUEL, Jean-Louis LAUTARD, Malvina MALBEC, Sophie MASURIER, Jean-Yves MEHOUAS, Patrick REMY, Jean SILVAIN.

Les techniciens :

Pascal JOURDAN	Claire FERSING	Philippe PICARD	Alban MAISONNASSE
Tel : 04.42.17.15.21	Tel : 04.42.17.15.27	Tel : 04 42 17 15 28 09 51 162 462 (SYMPAS)	Tel : 04 32 72 26 57
FAX : 04.42.17.15.01			
p.jourdan.adapi@free.fr	c.fersing.adapi@free.fr	p.picard.adapi@free.fr	A.maisonnasse.adapi@free.fr

Responsable de la rédaction : Pascal JOURDAN

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

L'ADAPI met en œuvre ses actions avec le concours financier de

FranceAgriMer — Région PACA — Var Conseil Général — Conseil Général Alpes de Haute-Provence